



SRL IMMO-W SRL
RUE DE LIÈGE , 2
5300 THON
TÉL. +32 488 00 47 37
syndic@immo-w.be
Num. IPI : 104.940 et 505.685

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19/03/2026 À 17:00

0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY (0850.101.961)
AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Lieu de l'assemblée :

ATTENTION : changement de lieu : CENTRE ADEPS La Mosane
Rue d'Enhaive, 46
5100 JAMBES

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SRL Immo-W srl, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

37 copropriétaires sur 54 totalisant 7 082 / 10 000 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 17:00 après signature de la feuille de présence.

Le double quorum en début de séance est celui repris sur la liste de présence ci-jointe. Ce double quorum peut être différent du double quorum repris ci-dessus en raison des arrivées tardives.

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

Arrivée de Mme MICHAUX + 170

Mr LEBRUN +207

Désignation de Mme LENSELAER comme présidente de séance

Majorité absolue	Oui	6 742	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 742	-
	Abstentions	340	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert - Madame VAN GORP - SMEESTERS Marguerite		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

Mr DEROM et Mr HANCOTTE

Majorité absolue	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

Immo-W srl

Majorité absolue	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

Projection du rapport de Nathalie Cliquet qui propose d'approuver les comptes

Le rapport de Madame Cliquet sera joint au PV de l'AG

Mr PLEYIERS attire l'attention sur un taux de TVA erroné pour l'acompte des travaux de porte.

Arrivée de Mr VAN GORP +170

Majorité absolue	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. RAPPORT DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ ET DU SYNDIC

Le conseil de copropriété fait rapport oralement : Les demandes du CDC ont été mise à l'ordre du jour.

Rapport du syndic :

Outre les travaux toitures/balcon la copropriété a réalisé les travaux de conservation suivants

- réglage de portes
- fourniture et pose double porte en verre AMBOISE
- Vérification fuite gaz
- vérification installation chauffage

6. CONTRATS DE FOURNITURES EN COURS

Une copie des principaux contrats se trouve sur le site internet de l'immeuble.

7. CONTRAT : ENTRETIEN DES ABORDS : PROPOSITION DE CONTINUER LE SYSTÈME EN PLACE

Les résidents s'occupent de cet entretien.

A la fin des travaux, il sera demandé aux ouvriers de nettoyer ce qui a été souillé par leur travail. Les propriétaires ne doivent pas hésiter à informer le syndic de ce qu'il y a à faire au niveau de leurs parties privatives. L'envoi d'une photo d'une situation par mail est l'idéal.

Il est demandé que l'évacuation d'eau des toitures des 25 garages ABC soient nettoyée.

Arrivée de Mme STERNON +109 quotités

Majorité absolue	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. CONTRATS : MISE EN CONCURRENCE DES CHAUFFAGISTE

Certains propriétaires souhaitent changer de chauffagiste/plombier pour la résidence.

Proposition de demander une offre aux chauffagistes suivants :

- chauffage LAURENT de Cognelée : <https://chauffage-laurent.be/>
- SENEK
-

Désignation du Conseil de Copropriété pour choisir le fournisseur le plus adéquat.

Majorité absolue	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. DOSSIERS LITIGIEUX EN COURS

Il n'y en a pas
Aucun vote n'est nécessaire

RÉSULTATS DU VOTE

En l'absence des conditions requises, ce vote n'a pas eu lieu.

10. SINISTRES EN COURS OU CLÔTURÉS

il n'y en a pas.

11. DEMANDE(S) OU OBSERVATION(S) RELATIVES AUX PARTIES COMMUNES FORMULÉE(S) PAR TOUTE PERSONNE OCCUPANT L'IMMEUBLE EN VERTU D'UN DROIT PERSONNEL OU RÉEL MAIS NE DISPOSANT PAS DU DROIT DE VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (ART. 3.89 §5 6°)

Une locataire s'est plainte du fait que des travaux se font dans les appartements durant les WE et en soirée. Le syndic rappelle à tous l'extrait du ROI suivant (statuts 2015) :

Section IV.- Moralité-Tranquillité.

Article 58.- Les copropriétaires, les locataires, domestiques et autres occupants de l'immeuble devront toujours habiter l'immeuble bourgeoisement et en jouir suivant la notion juridique du "bon père de famille". Ils devront veiller à ce que la tranquillité de l'immeuble ne soit à aucun moment troublée par leur fait, celui des personnes à leur service, de leurs locataires ou visiteurs. Il ne pourra être fait aucun bruit anormal. L'emploi d'instruments de musique, poste de radio ou pick-up est autorisé. Toutefois les occupants de l'immeuble seront tenus d'éviter que le fonctionnement de ces appareils n'incommodent les occupants de l'immeuble.

S'il est fait usage dans l'immeuble d'appareils électriques produisant des parasites, ils devront être munis de dispositifs atténuant ces parasites, de manière à ne pas troubler les réceptions radiophoniques.

Aucun moteur ne pourra être installé dans les appartements ou locaux privatifs, à l'exception des petits moteurs actionnant des appareils ménagers.

12. DÉCHARGE ET QUITUS AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Le conseil de copropriété

- Mr CHINA
- Mr SENZOT
- Mr TANCRE
- Mme LENSELAER

Majorité absolue	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

13. DÉCHARGE ET QUITUS AU VÉRIFICATEUR AUX COMPTES

Madame Nathalie Cliquet

Majorité absolue	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

14. DÉCHARGE ET QUITUS AU SYNDIC

Immo-W srl

Majorité absolue	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

15. ELECTION DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Se représentent :

- Mr CHINA
- Mr SENZOT
- Mme LENSELAER

Majorité absolue	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

16. ELECTION DU VÉRIFICATEUR AUX COMPTES

Mme CLIQUET

Majorité absolue	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. RENOUELEMENT DU MANDAT DU SYNDIC POUR UN AN

Proposition de reconduire le mandat de Immo-W srl (BCE n° 0754.532.415) représenté par ses administrateurs : Christophe Walgraffe (IPI 104.940) et Valérie Mawhin (IPI 505.685) pour 1 an

Majorité absolue	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

18. MISE À JOUR DES STATUTS SUIVANT LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LA COPROPRIÉTÉ DU 18/06/2018, ENTRÉE EN VIGUEUR LE 01/01/2019

Les actes de vente des conciergeries sont fixés au 15/04/2026. La modification des statuts se fait en même temps.

Majorité des 2/3	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6/13

19. A LA DEMANDE DU NOTAIRE POUR COMPLETER LE DOSSIER ADMINISTRATIF DE VENTE

- Approbation du changement de Notaire au profit du Notaire Frédéric DUCHATEAU & Nathalie DERMIENCE, à Namur;
- Approbation des trois offres faites par Monsieur Luca DRUET (prix 85.000€), Monsieur Baptiste SOLD (prix : 65.000€) et Monsieur Bertrand JOLY (prix : 100.000€) ;
- Le prix de la vente de l'immeuble sera directement affecté au fond de réserve de la copropriété ;
- Autorisation de donner quittance et de donner la dispense d'inscription d'office ;
- Approbation des nouvelles quotités sur base du rapport définitif dressé par le Géomètre-Expert Monsieur Diego de PENARANDA, à Rhisnes le 23 janvier 2025, dont question ci-après ; (Approbation a déjà été donnée lors de l'AG du 20/03/2025)
- Approbation du projet d'acte de vente et de modification des statuts qui sera reçu le 15 avril prochain.(ce projet est consultable sur le site internet de l'immeuble et/ou sur rendez-vous dans les bureaux du syndic)

Majorité des 4/5	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

20. MODE DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : INFORMATION

La convocation est effectuée par envoi recommandé, à moins que les destinataires n'aient accepté, individuellement, explicitement et par écrit, de recevoir la convocation par un autre moyen de communication. Les convocations envoyées à la dernière adresse connue du syndic à la date de l'envoi sont réputées régulières. Les frais administratifs afférents à la convocation à l'assemblée générale sont à charge de l'association des copropriétaires. Sauf dans les cas d'urgence, la convocation est communiquée 15 jours au moins avant la date de l'assemblée.

21. TÉLÉPHONIE : PASSAGE À LA FIBRE

L'immeuble est équipé de la fibre. Les résidents peuvent maintenant individuellement demander leur raccordement.

22. POUR INFORMATION : CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE COMMUNE : INFORMATION

Depuis le 01/06/23,

1. Attestation émise avant le 01/06/23 : installation conforme : validité=celle figurant sur l'attestation, ensuite, périodicités de 5 ans
2. Attestation émise avant le 01/06/23 : installation non conforme : 12 mois pour se mettre en conformité et refaire une attestation qui sera alors valable 5 ans.
3. Attestation émise avant le 01/06/23 périmée (plus de 25 ans) : attestation et mise en conformité à faire dans les 12 mois : validité nouvelle attestation : 5 ans.

La mise à la terre a été réalisée par Monsieur Vanden Vonder Thomas pour un montant de 3302,37€. La suite de la mise conformité va lui être demandée après la vente des conciergeries.

23. ASCENSEUR : ANALYSE DE RISQUE

l'analyse de risque et la mise en conformité de l'ascenseur qui s'en suit doit se faire tous les 15 ans.

- l'ascenseur n° 10535304 (installation 1963) : dernière analyse de risque : ?????????? : prochaine analyse de risque : au plus tard le ??????????
- l'ascenseur n° 10535303 (installation 2014) : prochaine analyse de risque : au plus tard 2029
- l'ascenseur n° 10535302 (installation 2014) : prochaine analyse de risque : au plus tard 2029
- l'ascenseur n° 10535301 (installation 2015) : prochaine analyse de risque : au plus tard 2030
- l'ascenseur n° 10535300 (installation :2013) : prochaine analyse de risque : au plus tard 2028

Le syndic demandera une offre à Mr DUSSART pour réaliser un suivi au minimum de l'ascenseur qui n'a pas été remplacé.

24. TRAVAUX TOITURE ET BALCONS : INFORMATION ET SUIVI DE CHANTIER

Le devis de départ pour l'ensemble des travaux : 595.811 € TVAC

l'estimation actuelle pour l'ensemble des travaux (qui ne sont pas terminés) : 667.797 € TVAC

Pourquoi cette différence estimée de 71.986 € TVAC (soit 12%) :

- Le bardage des lucarnes avec du zinc (décidé en cours de chantier)
- Les différences de quotités (différence entre estimation de quantité et quantité réelles : c'était expliqué au niveau du cahier des charges)
- Les bétons des cheminées : dalles couvrantes qui étaient en très mauvais état : il fallait être devant ces dalles pour analyser leur état
- Les boiseries sous corniche abimées (cachée au départ par les zingueries)
- Les joints des terrasses avant (joints périphériques devenus poreux qui ont été ajoutés)
- Enlèvement des verrières et tabatières remplacées par fenêtres de toit (ce point a été discuté après les remises de prix au vu de l'état de ces verrières)
- Location prolongée de l'échafaudage dont une partie sera financée par les indemnités de retard
- Les frais supplémentaires de l'architecte suite au prolongement du chantier (ces frais seront en partie apurés par les indemnités de retard)

La copropriété comptait sur la vente des conciergeries pour faire face aux surcoûts prévisibles du chantier : montant à recevoir, calculé sur base de l'estimation du notaire pour ses frais : 230.285,53 €

Remarque importante :

Au niveau des balcons arrière ayant une tente solaire, le coude du tuyau d'évacuation de la terrasse supérieure était coincé par le coffre de la tente solaire. Un tuyau n'a pas pu être placé, à sa place un bac récolteur a été placé. En cas de versement en un coup d'un seau de 10 litres dans l'évacuation de la terrasse supérieure, l'eau déborde du bac et tombe sur la terrasse inférieure, possédant la tente solaire. Il est donc demandé de ne pas déverser de seau d'eau dans les évacuation des terrasses et de ne pas nettoyer les terrasses à grandes eaux.

25. DEGATS DES EAUX RESULTANTS DES INFILTRATIONS TOITURE ET BALCONS: INFORMATION

Rappel de la décision AG 2025 : nombre d'appartements impactés et importance des travaux à réaliser. Le syndic projette un fichier reprenant les appartements concernés (8 : CHINA, COUTELLIER, DELOS, DEMEURE, DEROM, LENSELAER, PLEYERS, STERNON)

Mode possible d'organisation :

- Proposition de demander une offre de remise en état au peintre BIAZOT à VAUX DE VILLERS, uniquement pour les murs endommagés. (à la fin des travaux de terrasse et toiture)
- Mode de financement des travaux : par le fonds de réserve
- Si les propriétaires veulent faire repeindre les murs et plafond de la pièce concernée par le sinistre mais qui ne sont pas endommagés par les infiltrations, ils prendront ces frais complémentaires à leur charge.

Point sur la situation en 2026 : on attend la fin des travaux et le séchage des murs avant de faire faire les devis.



26. TRAVAUX : PROPOSITION D'ENLEVER LES VANNES DES RADIATEURS DES COMMUNS ET DE LES LAISSER EN POSITION FERMÉE

A la demande de Mr DEROM

Majorité des 2/3	Oui	3 467	55,99 %
	Non	2 725	44,01 %
	Voix exprimées	6 192	-
	Abstentions	890	-
Non	Madame DE BOURNONVILLE A-M - Monsieur TANCRE Paul - Monsieur et Madame MAIRLOT - MODAVE Pilippe - Madame FRESON Micheline - Madame GRAUX - VALENT C/o GRAUX Catherine - Madame STERNON Caroline - Madame BOLAND Nicole - Madame VANHOONACKER Mieke - Madame GOTHIER - MAIRLOT - Monsieur et Madame SENZOT - PEPERMANS - Monsieur et Madame DESEYN - LEPAGE José - Madame MICHEL Claude - Indivision LEBRUN - Madame VAN GORP - SMEESTERS Marguerite - Monsieur et Madame HANIQUE - WARNANT Michel		
Abstention	Monsieur DARDENNE C/O Barbé Adrien Vincent - Monsieur DAIX Robert - Indivision BAURAINDESSAMBRE C/O Dessambre Jacqueline - Monsieur DESCHAMPS Didier		

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

27. ROI : HORAIRES D'OUVERTURE DE LA PREMIÈRE PORTE

Point sur la situation : maintien des horaires actuels (4h30 à 18h) ou modification

Majorité absolue	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

28. ROI : PROPOSITION D'AJOUTER LE POINT SUIVANT SUR LES EMMÉNAGEMENTS/DÉMÉNAGEMENTS

Proposition d'ajouter dans le règlement d'ordre intérieur le texte suivant :

L'utilisation d'un élévateur pour chaque emménagement/déménagement est obligatoire (sauf pour les appartements du rez de chaussée).

Tout emménagement/déménagement sera facturé 350 €/mouvement. Ce montant sera réduit à 75 €/mouvement si celui qui emménage/déménage apporte la preuve de l'utilisation d'un lift : photo et/ou facture (à envoyer au syndic).

Tout emménagement/déménagement sera obligatoirement annoncé au syndic au moins 8 jours à l'avance, par le propriétaire de l'appartement concerné. Les coordonnées du/des locataire(s) (nom, téléphone, mail) seront transmises au syndic lors de l'annonce de l'emménagement.

La livraison ponctuelle d'un électro-ménager ou d'un meuble de dimension modeste est autorisé, par l'ascenseur, à condition que celui-ci entre sans difficulté dans l'ascenseur et ne dépasse pas le poids autorisé. Chacun veillera à préserver les parois et le sol de l'ascenseur. L'utilisation de la cage d'escalier est proscrite.

Ce montant est versé au fonds de réserve.

Majorité absolue	Oui	6 742	95,20 %
	Non	340	4,80 %
	Voix exprimées	7 082	-
	Abstentions	0	-
Non	Monsieur et Madame MAIRLOT - MODAVE Pilippe - Madame GOTHIER - MAIRLOT		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

29. GESTION DES ENCOMBRANTS DANS LES LOCAUX POUBELLES

A la demande de Mme LENSELAER :

- Placement de cameras
- ou désignation d'une personne de l'immeuble défrayée à chaque transport vers la déchetterie
- ou instaurer une indemnité - déménagement à charge du propriétaire concerné qui permettrait de constituer une somme d'argent dédiée à ces transports

Résolution :

- instaurer une indemnité - déménagement à charge du propriétaire concerné qui permettrait de constituer une somme d'argent dédiée à ces transports ---> CELA A ETE VOTE AU POINT PRECEDENT
- Mr SENZOT accepte d'évacuer les encombrants non identifiés, de manière ponctuelle lorsqu'une évacuation est indispensable : 50 € par voiture portée au parc à container (financé par le fonds de réserve emménagement/déménagement)
- Un avis sera mis sur le local poubelle concernant l'existence de la ressourcerie.

Majorité absolue	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

30. ROI : AUTORISATION DE LOCATION TOURISTIQUE

Proposition d'autoriser la location touristique des appartements de la résidence.

Majorité des 4/5	Oui	0	0,00 %
	Non	6 742	100,00 %
	Voix exprimées	6 742	-
	Abstentions	340	-
Non	Madame DE BOURNONVILLE A-M - Monsieur TANCRE Paul - Monsieur et Madame MAIRLOT - MODAVE Pilippe - Monsieur et Madame PLEYIERS - CORBISIER Patrick - Monsieur THEATE (Abbé) Serge - Monsieur DARDENNE C/O Barbé Adrien Vincent - Madame ALIMENTI-LOBET Jacqueline - Madame DUBOIS-AVERLAND Marie - Madame FRESON Micheline - Madame HAVRENNE-PAQUET Hedwige - Madame LENSELAER Christine - Madame GRAUX - VALENT C/o GRAUX Catherine - Monsieur DEROM Thierry - Madame OGER Bernadette - Monsieur et Madame HANCOTTE-WOLTECHE Olivier et Isabelle - Madame STERNON Caroline - Madame BOLAND Nicole - Madame VANHOONACKER Mieke - Madame GOTHIER - MAIRLOT - Indivision COZIER-DELOS C/O Madame Delos - Monsieur et Madame THEATE - MASSART Alain-Bernadette - Madame DEMEURE Chantal - Madame MICHAUX Katia - Monsieur CHINA Claude - Monsieur et Madame SENZOT - PEPERMANS - Monsieur et Madame DESEYN - LEPAGE José - Madame MICHEL Claude - Indivision BAURAIN-DESSAMBRE C/O Dessambre Jacqueline - Indivision LEBRUN - Monsieur et Madame POLET - HERSON Jean et Béatrice - Monsieur DESCHAMPS Didier - Madame VAN GORP - SMEESTERS Marguerite - Madame HERSON Marie-José - Monsieur et Madame HANIQUE - WARNANT Michel - Madame RASSART Françoise		
Abstention	Monsieur DAIX Robert - SRL BUGHIN Clotilde		

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

33. LOCATION CAVE COMMUNE

A la demande de Mme ALBERT : elle souhaite louer la cave qui était utilisée auparavant par la concierge.

Modalités de location et montant de loyer mensuel à fixer

Résolution :

Il est entendu que cette cave ne peut être louée qu'à un propriétaire de l'immeuble. Le montant de la location sera facturé dans les charges et versé au fonds de réserve. Après ouverture du local, le conseil de copropriété fixera le montant du loyer mensuel. Le bail sera un bail de droit commun à durée indéterminée avec 3 mois de préavis. S'il y a une prise de courant, elle sera retirée.

Majorité des 4/5	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

34. CALENDRIER DES TRAVAUX À PRÉVOIR DANS LES PROCHAINES ANNÉES (INFORMATION)

- 2026 : mise en conformité installation électrique commune
- 2026 : remise en état des dégâts intérieurs suite infiltrations toiture/balcon
- Ascenseur Amboise

35. APPROBATION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2026

Le budget est fixé à : 131.755 €

ce point est à titre informatif. La copropriété fonctionne en charges trimestrielles réelles.

Majorité absolue	Oui	7 082	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 082	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

36. FIXATION DU MONTANT DE L'APPEL DE FONDS DE RÉSERVE POUR L'ANNÉE 2026

En 2025 : appel de 80.000 € en 4 fois

En 2026 : appel de 20.000 € en 4 fois

Majorité absolue	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

12/13

31. TRAVAUX DE RÉNOVATION DU LOT 107 DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES

L'appartement constituant le lot n° 107 nécessite aujourd'hui une rénovation complète, rendue nécessaire afin d'assurer sa mise en conformité avec les normes légales et réglementaires en vigueur, notamment en matière de sécurité, de salubrité et d'installations techniques.

Il est demandé à l'assemblée générale :

- de prendre acte de la réalisation de ces travaux
- ce constater que ceux-ci concernent exclusivement les parties privatives
- et de confirmer qu'ils seront exécutés sans atteinte aux parties communes, à la structure de l'immeuble, à son harmonie ni à sa destination, conformément au règlement de copropriété

Ceci est une information : aucun vote n'est fait sur ce point.

RÉSULTATS DU VOTE

En l'absence des conditions requises, ce vote n'a pas eu lieu.

32. ROI : AUTORISATION DE MISE EN LOCATION SAISONNIÈRE DU LOT 107

A la demande de Mr POLET :

information relative au projet de mise en location saisonnière du lot 107.

A l'issue de la rénovation, et dans le respect de la destination d'habitation du lot telle que prévue par le règlement de copropriété, je souhaite informer l'assemblée générale de mon intention de mettre le lot n° 107 en location saisonnière.

Cette information a pour objet :

- de permettre à l'assemblée générale de prendre acte de ce projet
- et le cas échéant de clarifier les éventuelles dispositions du règlement de copropriété applicables à ce mode d'occupation, sans modification de la destination du bien

Il est précisé que cette mise en location s'inscrira strictement :

- dans un usage d'habitation
- sans exercice d'activité commerciale ou professionnelle
- dans le respect du règlement de copropriété;
- de la législation communale et régionale applicable
- ainsi que du bon ordre, de la sécurité et de la tranquillité de l'immeuble.

Remarque du syndic : le ROI prévoit ce qui suit :

Section VII. – Destination des locaux (statuts 2015)

Article 64.- Il ne peut être exercé dans l'immeuble aucun commerce nécessitant un dépôt de marchandises. **Les locaux sont destinés à l'habitation résidentielle.** Les locaux pourront être affectés à la fois à l'habitation et à l'exercice d'une profession libérale. Les médecins ne pourront exercer leur profession dans l'immeuble s'ils sont spécialistes de maladies contagieuses ou vénériennes. Les médecins exerçant leur profession, ne pourront troubler la jouissance des autres occupants.

----> Dans l'état actuel du ROI, la location saisonnière n'est pas autorisée.

La demande de L'appartement 107 n'est donc pas autorisée (cf le point 30).

Aucun vote n'est nécessaire sur ce point.

37. FIXATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DATE : le 23/03/2027 à 17h00 au clos de velaine si possible

Nous rappelons à tous que les points que vous voulez mettre à l'ordre du jour (sous forme d'une proposition pour laquelle l'assemblée peut voter oui ou non) doivent parvenir au syndic au plus tard 3 semaines avant le premier jour de la quinzaine fixée, soit pour votre immeuble le 21/02. Mais vous pouvez envoyer vos points à mettre à l'ordre du jour pendant toute l'année.

Majorité absolue	Oui	6 912	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 912	-
	Abstentions	170	-
Non			
Abstention	Monsieur DAIX Robert		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

38. DIVERS (INFORMATIONS NE NÉCESSITANT PAS DE VOTE)

-EMMENAGEMENT/DEMEMAGEMENT : il est rappelé aux propriétaires mettant leur bien en location d'attirer l'attention de leurs locataires sur les modalités d'emménagement et déménagement dans l'immeuble. Les propriétaires sont également tenus de communiquer les coordonnées de leurs locataires au syndic.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h33. Le PV est relu et signé par les propriétaires encore présents en fin de séance.

SIGNATURE DU PRESIDENT :

SIGNATURE DU SECRETAIRE :

SIGNATURE DES PROPRIETAIRES ENCORE PRESENTS EN FIN DE SEANCE :

A collection of handwritten signatures in blue ink, including a large signature at the top right, several in the middle, and many smaller ones at the bottom, some with initials or names like 'B-P' and 'Nessouh'.

RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES

**ACP AMBROISE-BEAUFORT-
CHAMBERY**

Sise Avenue de la Plante 46-47-47b à
5000 Namur

**BCE 0850.101.961
COMPTES DU
01/01/2025 AU 31/12/2025**

Liste des documents reçus/accessibles/consultés :

- Bilan au 31/12/24
- Bilan au 31/12/25 (intégré)
- Historique des comptes généraux
- Historique des comptes fournisseurs
- Historique des comptes propriétaires
- Tableau récapitulatif des charges réparties
- Exemple de décompte individuel
- Journal des achats
- Journal des financiers
- Factures et NC
- Extraits de compte
- Pv de l'AGO du 20/03/2025

« Dans le cadre de la mission de contrôle aux comptes qui m'a été confiée, vous trouverez ci-après les différents points de mon analyse.

Je remercie votre syndic pour sa bonne collaboration dans la mise à disposition des documents via un lien direct dans le logiciel Optipro, ainsi que dans les réponses aux différentes questions relatives à la comptabilité de votre ACP.

Votre comptabilité est tenue avec un logiciel fonctionnant en partie double et de manière professionnelle. »

1. Facturier des entrées :

- **Classement** : 1T25 (1->42) ; 2T25 (1->51) ; 3T25 (1->47) ; 4T25 (1->52)

→ **Le classement et la numérotation sont corrects.**

- **Intitulé** : J'ai vérifié que les factures ne soient pas adressées directement au syndic avec mention de son numéro de tva (problématique en cas de contrôle) mais au nom de l'ACP c/o le syndic. Il est idéalement conseillé de communiquer aux fournisseurs le numéro BCE de l'ACP.

→ **Toutes les factures vérifiées sont correctement adressées.**

- **Application taux de tva** : 0% - 6% - 21%

→ **La tva est correctement appliquée.**

- **Montants**

→ **Les montants encodés et les factures correspondent.**

- **Imputations** : J'ai vérifié les imputations communes, privatives, fonds de réserve, autres comptes d'attentes

→ **Je ne suis pas en mesure de vérifier leur opportunité.**

→ **J'invite chaque propriétaire à vérifier les quotités (et répartitions) en fonction de leurs biens respectifs dans la copropriété.**

2. Décomptes de charges et charges annuelles

Sur base des 4 décomptes trimestriels, j'ai reconstitué un récapitulatif des dépenses annuelles réalisées.

Décompte	2024	2025
Charges communes	104 889.36€	87 809.53€
Décompte Caloribel	43 677.41€	43 597.44€
Charges privatives	2 033.45€	2 865.48€
TOTAL	150 600.22€	134 272.45€

→ **Le budget annuel de 136 612.33€ voté au point 34 du pv de l'AGO du 20/03/25 est respecté.**

Appels fds réserve	2024	2025
Total	75 000€	80 000€

→ **Les appels trimestriels votés au point 35 du pv de l'AGO du 20/03/25 ont été respectés.**

3. Financiers

- **Concordance des soldes / extraits de comptes :**
 - BE17 0682 1780 3221 – VUE : 43 045.87€ (ext 188 du 31/12/25)
 - BE89 0882 1410 7485 - EP : 345 917.58€ (ext 21 su 31/12/25)
- **Les soldes des comptes en banque correspondent avec les totaux des journaux financiers respectifs.**

4. Bilan

- Bilan de clôture au 31/12/24 recolle avec le bilan d'ouverture au 01/01/25.
- Bilan de clôture au 31/12/25.
- **Le bilan 2025 (édité le 16/01/25 avec vos décomptes du 4T25) est équilibré.**

5. Comptes copropriétaires-débiteurs-contentieux

- Total de la balance propriétaires au 31/12/25 : **49 100.88€** dont 33 700.03€ représentant les charges du 4T2025. Soit un arriéré de 15 400.85€.
- **Il est demandé à votre syndic une attention particulière pour la récupération des montants dans les différents dossiers et ce dans les meilleurs délais pour ne pas mettre en danger les liquidités de l'ACP.**

6. Comptes fournisseurs

- Total de la balance fournisseurs au 31/12/25 : **-52 799.97€**

FOURNISSEURS	SOLDES AU 31/12/2025
KONE	-0.85€ arrondis à nettoyer
SRL Team 4you	-0.02€ arrondis à nettoyer
ENGIE	-3 526.70€ à payer
TECHEM	-4 951.37€ à payer (facture de relevé des compteurs 2025)
AXA	3336.55€ charges à reporter en 2026
SERVI-VIT	8.70€ à recevoir
SA CLOSE Maint.	-63.60€ payé le 03/11/23 mais remboursé le 23/11/23 par le fournisseur, à vérifier avec ce dernier.- reprise 2023 à nettoyer ! Rappel rapport précédent.
RUSTI TOITURE	-44 602.68€ à payer

- **Je constate que les fournisseurs sont payés de manière régulière par votre syndic.**

7. Comptes généraux

INTITULÉ	SOLDES 31/12/25
4902-Charges à reporter Ascenseur	11 648.34€ correspond à la facture Kone 2026 arrivée et payée en décembre 2025
4992- Charges à reporter Assurance	9 300.24€ correspond aux factures Vivium et DAS 2026 arrivées et payées en décembre 2025
499602-Sinistre cuvette Ascenseur	95€ à solder dans l'exercice en cours
499600 – Sinistre 06/2024 wc	-471.06€ tva à redistribuer à qui de droit

8. Trésorerie

Fonds de roulement permanent au 31/12/25	-60 000.00€
->Le fonds de roulement est suffisant. Un apport de 10 000€ a été effectué durant l'exercice suivant décision AGO 2025.	
Fonds de réserve au 31/12/25	-345 917.58€
->La totalité du fonds de réserve est placé sur le compte épargne au 31/12/25 (voir point 3 de ce rapport).	

9. Conclusions/remarques

Je propose à l'assemblée générale d'approuver les comptes 2025 ainsi que le bilan au 31/12/2025.

➔ **La comptabilité de votre ACP est très bien tenue.**

Fait à Deux-Acren, le 10/03/2026

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée pour cette mission.

Nathalie CLIQUET
Commissaire aux comptes



SRL IMMO-W SRL
RUE DE LIÈGE , 2
5300 THON
TÉL. +32 488 00 47 37
syndic@immo-w.be
Num. IPI : 104.940 et 505.685

BILAN COMPTABLE AU 31/12/2025 (T4)

FAIT LE : 16/01/2026
IMMEUBLE : 0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY (0850.101.961)
AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Actif		Passif	
312 - Stocks badges	80,00	100 - Fonds de roulement général	60 000,00
410 - Copropriétaires	49 100,88	160 - Fonds de réserve général	345 917,58
4100292 - Madame DE BOURNONVILLE A-M	128,35	440 - Fournisseurs	52 799,97
4100295 - Indivision COZIER-DELOS C/O Madame Delos	1 057,97	4400021 - KONE BELGIUM SA	0,85
4100296 - Madame LAMOTTE Bénédicte	792,04	4400022 - ENGIE - ELECTRABEL	3 526,70
4100297 - Monsieur et Madame THEATE - MASSART Alain-Bernadette	-382,48	4400034 - TECHEM	4 951,37
4100298 - Monsieur et Madame BERNARD - DECOUX Jean-Marie et Roseline	1 225,37	4400142 - AXA BELGIUM SA	-336,55
4100300 - Madame LODY Capucine	-24,18	4400154 - SERVI-VIT SRPL	-8,70
4100307 - Monsieur CHARLES Christian	417,35	4400279 - SRL Team4you	0,02
4100308 - Madame DEMEURE Chantal	-405,85	4400281 - SA CLOSE Maintenance	63,60
4100309 - Madame MICHAUX Katia	424,92	4400549 - RUSTI TOITURE ET FILS	44 602,68
4100310 - Monsieur CHINA Claude	1 554,26	499600 - Sinistres 06/2024 décharges WC	471,06
4100312 - Monsieur et Madame SENZOT - PEPERMANS	1 315,65		
4100313 - Monsieur et Madame DESEYN - LEPAGE José	-8,06		
4100314 - Madame MICHEL Claude	417,88		
4100315 - Indivision BAURAIN-DESSAMBRE C/O Dessambre Jacqueline	687,53		
4100316 - Indivision ALBERT/DERIE Chantal-Marie/F. (app 501A)	1 130,78		
4100317 - Monsieur GAVAGE Pierre	2 161,82		
4100318 - Indivision LEBRUN	1 122,03		
4100319 - Madame STOCK Georgette	1 151,06		
4100320 - Monsieur DAVE J-P C/o PROXIGEST	-150,00		
4100321 - Madame DAVE-LIMPENS Evelyne	-158,23		
4100322 - SRL BUGHIN Clotilde	582,13		
4100323 - Monsieur et Madame POLET - HERSON Jean et Béatrice	751,13		

Actif	Passif
4100325 - Monsieur DESCHAMPS Didier	1 031,29
4100326 - Madame VAN GORP - SMEESTERS Marguerite	1 776,82
4100327 - Indivision FERNEMONT-BAYONNET Hervé et Maggy	-1 121,91
4100328 - Madame HERSON Marie-José	707,16
4100329 - Monsieur et Madame HANIQUE - WARNANT Michel	265,75
4100330 - Madame COUTELLIER Beatrice	130,27
4100331 - Monsieur, Madame ALBERT/PIRSON Marie-Chantal/Michel-Christophe...	5 251,77
4100332 - Madame DEGALAN-PIERLOOT Christiane	987,49
4100333 - Madame GOTHIER - MAIRLOT	416,54
4100334 - Madame VANHOONACKER Mieke	1 492,48
4100335 - Monsieur et Madame MIN - PETIT Thierry	1 523,99
4100336 - Madame BOLAND Nicole	1 912,92
4100337 - Monsieur TANCRE Paul	955,97
4100338 - Monsieur LICOT Jean	1 245,92
4100339 - Monsieur et Madame MAIRLOT - MODAVE Pilippe	374,23
4100340 - Monsieur et Madame PLEYIERS - CORBISIER Patrick	1 294,12
4100341 - SPRL RCMG DESTRAIX	412,43
4100342 - Monsieur LEGRAND Frantz Richard	3 775,52
4100343 - Monsieur THEATE (Abbé) Serge	536,00
4100345 - Monsieur DARDENNE C/O Barbé Adrien Vincent	1 675,52
4100346 - Madame ALIMENTI-LOBET Jacqueline	-333,76
4100347 - Madame CLOET Françoise	605,97
4100348 - Madame DUBOIS-AVERLAND Marie	689,37
4100349 - Madame FRESON Micheline	229,48
4100350 - Madame HAVRENNE-PAQUET Hedwige	453,45
4100352 - Madame LENSELAER Christine	515,58
4100353 - Monsieur DAIX Robert	776,57
4100354 - Madame GRAUX - VALENT C/o GRAUX Catherine	989,17
4100500 - Monsieur DEROM Thierry	789,31
4100518 - Madame OGER Bernadette	566,39
4100706 - Monsieur et Madame HANCOTTE-WOLTECHE Olivier et Isabelle	1 102,36
4100715 - Indivision PAUCOT Philippe et Hugues	789,00
4100760 - Indivision CASSE-TALLIER A. V. et C. c/o CASSE Anne	630,30

Actif		Passif	
4100823 - Madame STERNON Caroline	1 002,46		
4100868 - Monsieur POLET Olivier	781,01		
4100921 - Madame RASSART Françoise	1 078,47		
4901 - Charges à reporter : Assurance	9 300,24		
4902 - Charges à reporter : ascenseur	11 648,34		
499602 - SINISTRE infiltration eau cuvette ascenseur 2025	95,70		
5501 - Compte Epargne - BE89088214107485	345 917,58		
5510 - Compte Vue - BE17068217803221	43 045,87		
Total actif	459 188,61	Total passif	459 188,61



SRL IMMO-W SRL
RUE DE LIÈGE , 2
5300 THON
TÉL. +32 488 00 47 37
syndic@immo-w.be
Num. IPI : 104.940 et 505.685

BUDGET DU 01/01/2026 AU 31/12/2026

FAIT LE : 26/02/2026
IMMEUBLE : 0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY
(0850.101.961)
AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR
EXERCICE : DU 01/01/2026 AU 31/12/2026
APPROBATION : EN ATTENTE D'APPROBATION

Désignation	Réalisé 2025	Budget 2026
0001 - Charges communes	126 455,94	131 754,97
61001 - Extincteurs d'incendie	0,00	850,00
61003 - Lutte anti-incendie autres	47,76	50,00
61010 - Contrôle ascenseurs	1 663,10	1 700,00
61011 - Contrat d'entretien ascenseurs	11 143,86	11 648,32
61014 - Travaux d'adaptation ascenseurs	0,00	0,01
6102 - Installations électriques	83,68	100,00
6103 - Sanitaires et chauffage	602,08	1 000,00
61038 - Compteurs et relevé des compteurs	0,00	0,00
61050 - Nettoyage bâtiment selon contrat	22 227,99	22 400,00
61066 - Travaux divers	4 307,00	4 000,00
61083 - Fourniture produits	39,98	50,00
612 - Fournitures à l'association	0,00	0,00
6120 - Eau	14 052,49	15 000,00
61210 - Electricité parties communes	3 062,39	3 300,00
61212 - Electricité chauffage et sanitaires	6 478,55	6 500,00
6122 - Gaz	37 119,02	40 000,00
61300 - Honoraires syndics	12 607,08	12 866,64
614 - Assurances	9 434,17	9 640,00
6153 - Gaz conciergerie	152,21	50,00
6166 - Frais divers gestion	3 235,50	2 200,00
650 - Frais bancaires et charges des dettes	199,08	400,00
Totaux généraux	126 455,94	131 754,97

Frais privatifs chauffage et autres : 7.816,51

total charges 2025 : 134.272,45



SRL IMMO-W SRL
RUE DE LIÈGE , 2
5300 THON
TÉL. +32 488 00 47 37
syndic@immo-w.be
Num. IPI : 104.940 et 505.685

FEUILLE DE PRÉSENCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19/03/2026 À 17:00

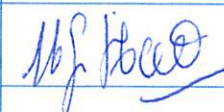
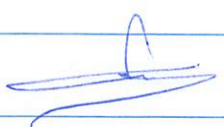
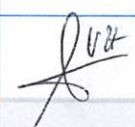
FAIT LE : 19/03/2026
IMMEUBLE : 0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY (0850.101.961)
AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Copropriétaire	Lots	Quotités		Signature	
Nombre total de copropriétaires : 54		Clé	Total	Présent	Procuration
ALBERT/DERIE Chantal-Marie/F. (app 501A)	501A	0001	121		
ALBERT/PIRSON Marie-Chantal/Michel-Christophe-Sophie-Aurélie (app 208)	208, G7	0001	210		
ALIMENTI-LOBET Jacqueline <i>procu à Derom</i>	604	0001	170		<i>Derom</i>
BAURAINDESSAMBRE C/O Dessambre Jacqueline	606	0001	170	<i>Derom</i>	
BERNARD - DECOUX Jean-Marie et Roseline	109	0001	170		
BOLAND Nicole <i>procu à Pr Senzot</i>	508	0001	170		<i>Senzot</i>
BUGHIN Clotilde <i>procu à Mr DEROM</i>	506	0001	170		<i>Derom</i>
CASSE-TALLIER A. V. et C. c/o CASSE Anne	104	0001	170		
CHARLES Christian	106, G6	0001	207		
CHINA Claude	101	0001	230	<i>China</i>	
CLOET Françoise	306	0001	170		

500

Copropriétaire	Lots	Quotités		Signature	
Nombre total de copropriétaires : 54		Clé	Total	Présent	Procuration
COUTELLIER Béatrice	303	0001	170		
COZIER-DELOS C/O Madame Delos	503	0001	B. Delos 170		
DAIX Robert <i>procu à Porel</i>	305	0001	170		<i>Robert</i>
DARDENNE C/O Barbé Adrien Vincent <i>PIERRE</i>	404, 406, G4	0001	380		
DE BOURNONVILLE A-M	102	0001	217	<i>Adg</i>	
DEGALAN-PIERLOOT Christiane	605	0001	170		
DEMEURE Chantal	301	0001	230	<i>Chantal</i>	
DEMEURE Florence	308	0001	170		
DEROM Thierry	603	0001	170	<i>Thierry</i>	
DESCHAMPS Didier	304	0001	170	<i>Didier</i>	
DESEYN - LEPAGE José	307	0001	170	<i>J. Lepage</i>	
DUBOIS-AVERLAND Marie	402	0001	217	<i>Marie</i>	
FRESON Micheline	505	0001	170	<i>Micheline</i>	
GAVAGE Pierre	504	0001	170		
GOTHIER - MAIRLOT	310	0001	170	<i>Gothier</i>	

Copropriétaire	Lots	Quotités		Signature	
Nombre total de copropriétaires : 54		Clé	Total	Présent	Procuration
GRAUX - VALENT C/o GRAUX Catherine <i>procu à Mr. Senzot</i>	507	0001	170		
HANCOTTE-WOLTECHE Olivier et Isabelle	105	0001	170		
HANIQUE - WARNANT Michel	103	0001	170		
HAVRENNE-PAQUET Hedwige	203	0001	170	<i>Magnin</i>	
HERSON Marie-José	204	0001	170	<i>16 f. Herson</i>	
LEBRUN	405, G3	0001	207		
LEGRAND Frantz Richard	110	0001	170		
LENSELAER Christine	108	0001	170	<i>Chenselker</i>	
LICOT Jean	207	0001	170		
MAILOT - MODAVE Pilippe <i>procu à Maitlot</i>	309	0001	170		
MICHAUX Katia	205	0001	170		
MICHEL Claude	403	0001	170		 HANIQUE
MIN - PETIT Thierry	210	0001	170		
OGER Bernadette <i>procu à Mme Lenseker</i>	407, G5	0001	210		<i>Chenselker</i>
PAUCOT Philippe et Hugues	509	0001	170		

Copropriétaire	Lots	Quotités		Signature	
Nombre total de copropriétaires : 54		Clé	Total	Présent	Procuration
PLEYIERS - CORBISIER Patrick	202	0001	217		
POLET - HERSON Jean et Béatrice <i>procuré à Herson</i>	408	0001	170		
POLET Olivier	107	0001	170		
RASSART Françoise	510	0001	170	<i>Rassart F</i>	
RCMG DESTRAIX	206	0001	170		
SENZOT - PEPERMANS	409	0001	170		
STERNON Caroline	501B	0001	109		
STOCK Georgette	410	0001	170		
TANCRE Paul	401	0001	230		
THEATE (Abbé) Serge <i>procuré à Dubois</i>	302, G1	0001	263		
THEATE - MASSART Alain-Bernadette	201	0001	230		
VAN GORP - SMEESTERS Marguerite	209	0001	170		
VANHOONACKER Mieke	502, G2	0001	262		
TOTAL QUOTITÉS		0001	10 000		

Certifiée sincère et véritable, la feuille de présence est arrêtée à 32 copropriétaires présents ou représentés, totalisant ensemble 6256 parts.

clp.

PROCURATION

Je soussigné(e), MADAME ALIMENTI-LOBET
JACQUELINE
demeurant AVENUE DE LA PLANTE, 47 BTE
10
5000 NAMUR

possédant les lots suivants : 604 (APPARTEMENT) pour un total de 170 quotités.

Donne tout pouvoir à M. DEROM Thierry de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 19/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° 26 il soit en mon nom voté : "oui".

Je demande que sur les points n° 32-29-30 il soit en mon nom voté : "contre".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "abstention".

Fait à : NAMUR

Le 15/03/26

Le mandataire : DEROM THIERRY

Signature du mandant :
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)
-- BON POUR POUVOIR --



Signature du mandataire :
-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --



0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY - AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Fait à : Namur
Signature

, le 18/03/26



PROCURATION

Je soussigné(e), MADAME BOLAND NICOLE
demeurant AVENUE DE LA PLANTE, 46 BTE
04
5000 NAMUR

possédant les lots suivants : 508 (APPARTEMENT) pour un total de 170 quotités.

Donne tout pouvoir à M. en-tien Claude SENZOT de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 19/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "oui".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "contre".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "abstention".

Fait à : Namur

Le 17/3/2026

Le mandataire : SENZOT

Signature du mandant :
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)

-- BON POUR POUVOIR --

Signature du mandataire :

-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --

Bon pour pouvoir



0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY - AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Fait à : Namur
Signature

, le 17/3/2026



PROCURATION

Je soussigné(e), SRL BUGHIN CLOTILDE
demeurant RUE DES SANGLIERS, 18
6534 GOZÉE

possédant les lots suivants : 506 (APPARTEMENT) pour un total de 170 quotités.

Donne tout pouvoir à M. Thierry De Ron de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 19/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "oui".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "contre".

Je demande que sur les points n° 30 il soit en mon nom voté : "abstention".

Fait à : Gozée

Le 13.03.2026

Le mandataire : De Ron Thierry

Vote pour une gestion de la résidence en bon père de famille

Signature du mandant :
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)
-- BON POUR POUVOIR --

*Bon pour pouvoir
Clotilde Bughin*

Signature du mandataire :

-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --

Thierry De Ron

Clotilde

0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY - AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Fait à : Gozée
Signature

, le 13.03.2026

Clotilde Bughin

PROCURATION

Je soussigné(e), MADAME COUTELLIER BÉATRICE
demeurant AVENUE DE LA PLANTE, 47 BTE
19
5000 NAMUR

possédant les lots suivants : 303 (APPARTEMENT) pour un total de 170 quotités.

Donne tout pouvoir à M. ~~PARET~~ ^{FRESON} *Micheline* de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 19/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "oui".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "contre".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "abstention".

Fait à : *Namur*

Le *17/03/2026*

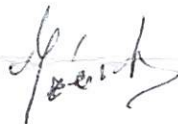
Le mandataire : ~~PARET~~ ^{FRESON} *Micheline*

Signature du mandant :
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)
-- BON POUR POUVOIR --



Signature du mandataire :

-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --



0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY - AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Fait à :
Signature

Namur


, le *17/03/2026*

PROCURATION

Je soussigné(e), INDIVISION COZIER-DELOS C/O

Mr COZIER Pierre

demeurant

17, Nieuwstraat 8300 BLAKENBERGE

possédant les lots suivants : 503 (APPARTEMENT) pour un total de 170 quotités.

Donne tout pouvoir à M. me DELOS Béatrice de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 19/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° [REDACTED] il soit en mon nom voté : "oui".

Je demande que sur les points n° [REDACTED] il soit en mon nom voté : "contre".

Je demande que sur les points n° [REDACTED] il soit en mon nom voté : "abstention".

Fait à : Blankenberge.....

Le .01/03/2026.....

Le mandataire :

Signature du mandant :
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)

BON POUR POUVOIR -

Pierre Cozier
(Signature)

Signature
numérique de

Pierre Cozier

(Signature)

Date : 2026.03.01

17:17:51 +01'00'

Signature du mandataire :

-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --

B. Delos

0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY - AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Fait à :
Signature

AMUR
B. Delos

, le 04/03/2026.

PROCURATION

Je soussigné(e), MONSIEUR DAIX ROBERT
demeurant RUE DE LA BRUYÈRE, 65 BTE A
5060 AUVELAIS

possédant les lots suivants : 305 (APPARTEMENT) pour un total de 170 quotités.

Donne tout pouvoir à Madame Micheline Paul de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 19/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "oui".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "contre".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "abstention".

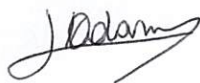
Fait à : Auvelais

Le 12 mars 2026

Le mandataire : Levanh

Signature du mandant :
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)

-- BON POUR POUVOIR --



Signature du mandataire :

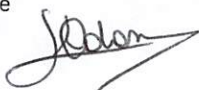
-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --



0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY - AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Fait à : Auvelais
Signature

, le 12 mars 2026



31. Calendrier des travaux à prévoir dans les prochaines années (information)

- 2026 : mise en conformité installation électrique commune
- 2026 : remise en état des dégâts intérieurs suite infiltrations toiture/balcon

32. Approbation du budget pour l'année 2026

Le budget joint à la convocation de l'assemblée générale est appelé à être modifié suivant les décisions prises lors de l'AG.

33. Fixation du montant de l'appel de fonds de réserve pour l'année 2026

34. Fixation de la date de la prochaine assemblée générale ordinaire

Quinzaine définie : 2ème quinzaine de mars

35. DIVERS (informations ne nécessitant pas de vote)

PROCURATION

Je soussigné(e), MONSIEUR DARDENNE C/O
BARBÉ ADRIEN VINCENT
demeurant CHAUSSÉE DE DINANT, 1069
5100 WÉPION

possédant les lots suivants : 404 (APPARTEMENT), 406 (APPARTEMENT), G4 (GARAGE INDIVIDUEL) pour un total de 380 quotités.

Donne tout pouvoir à M. Pierrot de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 19/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

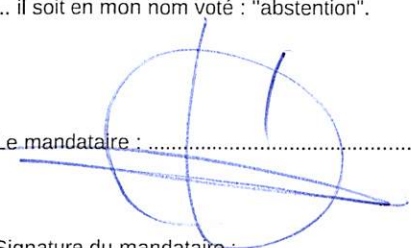
Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "oui".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "contre".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "abstention".

Fait à : NAMUR

Le 13/3/26

Le mandataire : 

Signature du mandant :
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)

-- BON POUR POUVOIR --

Signature du mandataire :

-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --

Bon pour pouvoir

0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY - AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Fait à :
Signature

NAMUR

, le

13/3/26

PROCURATION

Je soussigné(e), MADAME GOTHIER - MAIRLOT
demeurant AVENUE DE LA PLANTE, 46 BTE
11
5000 NAMUR

co. Propriétaire / par
h. b. a. g. r.

possédant les lots suivants : 310 (APPARTEMENT) pour un total de 170 quotités.

Donne tout pouvoir à M. Michel Mairlot de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 18/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "oui".

Je demande que sur les points n° 28 et 32 il soit en mon nom voté : "contre".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "abstention".

Fait à : Namur

Le 12/03/2021

Le mandataire :

Signature du mandant :
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)
- BON POUR POUVOIR -

Signature du mandataire :
- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR -

Bon pour pouvoir
0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY - AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Fait à :
Signature

, le

PROCURATION

Je soussigné(e), MADAME GOTHIER - MAIRLOT
demeurant AVENUE DE LA PLANTE, 46 BTE
11
5000 NAMUR

co-propriétaire mitoyen
à l'usage

possédant les lots suivants : G19 (GARAGE INDIVIDUEL) pour un total de 1 quotités.

Donne tout pouvoir à M. Michel Mairlot de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 19/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "oui".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "contre".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "abstention".

Fait à : NAMUR

Le 17/03/2026

Signature du mandant :
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)

-- BON POUR POUVOIR --

Bon pour pouvoir

Le mandataire :

Signature du mandataire :

-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --

0029 - ABC GARAGES - RUE SAINT-MARTIN
5000 NAMUR

Fait à :
Signature

, le

PROCURATION

Je soussigné(e), **MADAME GOTHIER - MAIRLOT**
demeurant **AVENUE DE LA PLANTE, 46 BTE**
11
5000 NAMUR

son mari

PIERRE MAIRLOT.
12 grande rue
5310 Waul-la-Chaussée

possédant les lots suivants : 310 (APPARTEMENT) pour un total de 170 quotités.

Donne tout pouvoir à M **MICHEL MAIRLOT** de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 19/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "oui".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "contre".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "abstention".

Fait à : *Namur*

Le *14-3-2026*

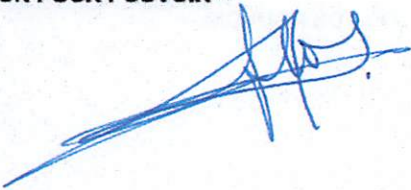
Le mandataire :

Signature du mandant :
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)

-- BON POUR POUVOIR --

Signature du mandataire :

-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --



0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY - AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Fait à :
Signature

, le

PROCURATION

Je soussigné(e), **MADAME GOTHIER - MAIRLOT**
demeurant **AVENUE DE LA PLANTE, 46 BTE**
11
5000 NAMUR

son héritier

Pierre MAIRLOT
12 grande rue
5310 Waut-la-Chaussée

possédant les lots suivants : G19 (GARAGE INDIVIDUEL) pour un total de 1 quotités.

Donne tout pouvoir à M. **MICHEL MAIRLOT** de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 19/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "oui".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "contre".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "abstention".

Fait à : *Namur*

Le *14-3-2026*

Le mandataire :

Signature du mandant :
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)

— BON POUR POUVOIR —



Signature du mandataire :

-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --

0029 - ABC GARAGES - RUE SAINT-MARTIN
5000 NAMUR

Fait à :
Signature

, le

PROCURATION

Je soussigné(e), **MONSIEUR ET MADAME MAIRLOT**
- MODAVE PHILIPPE
demeurant: **CHEMIN DE LA RENTERTKAPPEL**
59
6700 ARLON

possédant les lots suivants: 309 (APPARTEMENT) pour un total de 170 quotités.

Donne tout pouvoir à M. Michel Mairlot de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 19/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° _____ il soit en mon nom voté: "oui".

Je demande que sur les points n° _____ il soit en mon nom voté: "contre".

Je demande que sur les points n° _____ il soit en mon nom voté: "abstention".

Fait à Arion

Le 17/3/2026

Le mandataire: _____

Signature du mandant
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)
- BON POUR POUVOIR -

Signature du mandataire:

- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR -

0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY - AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Fait à:
Signature

le

PROCURATION

Je soussigné(e), MADAME MICHEL CLAUDE
demeurant AVENUE DE LA PLANTE, 47 BTE
09
5000 NAMUR

possédant les lots suivants : 403 (APPARTEMENT) pour un total de 170 quotités.

Donne tout pouvoir à M. Hanigues Michel de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 19/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "oui".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "contre".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "abstention".

Fait à : Namur

Le 6 mars
2026

Le mandataire : Michel HANIGUES

Signature du mandant :
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)

-- BON POUR POUVOIR --

Signature du mandataire :

-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --

0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY - AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Fait à : Namur
Signature

, le 11 mars 2026

31. Travaux de rénovation du lot 107 dans le cadre de la mise aux normes

Point inscrit à la demande de Mr POLET

L'appartement constituant le lot n° 107 nécessite aujourd'hui une rénovation complète, rendue nécessaire afin d'assurer sa mise en conformité avec les normes légales et réglementaires en vigueur, notamment en matière de sécurité, de salubrité et d'installations techniques.

Il est demandé à l'assemblée générale :

- de prendre acte de la réalisation de ces travaux
- ce constater que ceux-ci concernent exclusivement les parties privatives
- et de confirmer qu'ils seront exécutés sans atteinte aux parties communes, à la structure de l'immeuble, à son harmonie ni à sa destination, conformément au règlement de copropriété

32. ROI : autorisation de mise en location saisonnière du lot 107

A la demande de Mr POLET :

information relative au projet de mise en location saisonnière du lot 107.

A l'issue de la rénovation, et dans le respect de la destination d'habitation du lot telle que prévue par le règlement de copropriété, je souhaite informer l'assemblée générale de mon intention de mettre le lot n° 107 en location saisonnière.

Cette information a pour objet :

- de permettre à l'assemblée générale de prendre acte de ce projet
- et le cas échéant de clarifier les éventuelles dispositions du règlement de copropriété applicables à ce mode d'occupation, sans modification de la destination du bien

Il est précisé que cette mise en location s'inscrira strictement :

- dans un usage d'habitation
- sans exercice d'activité commerciale ou professionnelle
- dans le respect du règlement de copropriété;
- de la législation communale et régionale applicable
- ainsi que du bon ordre, de la sécurité et de la tranquillité de l'immeuble.

33. LOCATION CAVE COMMUNE

A la demande de Mme ALBERT : elle souhaite louer la cave qui était utilisée auparavant par la concierge.

Modalités de location et montant de loyer mensuel à fixer

34. Calendrier des travaux à prévoir dans les prochaines années (information)

- 2026 : mise en conformité installation électrique commune
- 2026 : remise en état des dégâts intérieurs suite infiltrations toiture/balcon

35. Approbation du budget pour l'année 2026

Le budget joint à la convocation de l'assemblée générale est appelé à être modifié suivant les décisions prises lors de l'AG.

36. Fixation du montant de l'appel de fonds de réserve pour l'année 2026

37. Fixation de la date de la prochaine assemblée générale ordinaire

Quinzaine définie : 2ème quinzaine de mars

38. DIVERS (informations ne nécessitant pas de vote)

PROCURATION

Je soussigné(e), MADAME OGER BERNADETTE
demeurant AVENUE DE LA PLANTE , 46
BOITE 14
5000 NAMUR

possédant les lots suivants : 407 (APPARTEMENT), G5 (GARAGE INDIVIDUEL) pour un total de 210 quotités.

Donne tout pouvoir à Madame LENSELAER de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 19/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° 26 - 28 il soit en mon nom voté : "oui".

Je demande que sur les points n° 30 - 32 il soit en mon nom voté : "contre".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "abstention".

Fait à : Namur

Le 17 mars 2026

Le mandataire : LENSELAER Chistine

Signature du mandant :
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)

-- BON POUR POUVOIR --

B. Oger

Signature du mandataire :

C. Lenselaer

-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --

0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY - AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Fait à :
Signature

, le

PROCURATION

Je soussigné(e), MONSIEUR ET MADAME POLET -
HERSON JEAN ET BÉATRICE
demeurant RUE JOSEPH WAUTERS, 3
5190 HAM / SAMBRE

possédant les lots suivants : 408 (APPARTEMENT) pour un total de 170 quotités.

Donne tout pouvoir à M. HERSON Marie-José de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 19/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "oui".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "contre".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "abstention".

Fait à : HAM-SUR-SAMBRE

Le 4/03/2026

Le mandataire : B. Herson

Signature du mandant :
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)

-- BON POUR POUVOIR --

Bm pm Pouvoir
B. Herson

Signature du mandataire :

-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --

0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY - AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Fait à : HAM/SAMBRE
Signature

, le 4/03/2026

B. Herson

31. Calendrier des travaux à prévoir dans les prochaines années (information)

- 2026 : mise en conformité installation électrique commune
- 2026 : remise en état des dégâts intérieurs suite infiltrations toiture/balcon

32. Approbation du budget pour l'année 2026

Le budget joint à la convocation de l'assemblée générale est appelé à être modifié suivant les décisions prises lors de l'AG.

33. Fixation du montant de l'appel de fonds de réserve pour l'année 2026

34. Fixation de la date de la prochaine assemblée générale ordinaire

Quinzaine définie : 2ème quinzaine de mars

35. DIVERS (informations ne nécessitant pas de vote)

PROCURATION

Je soussigné(e), MONSIEUR THEATE (ABBÉ)
SERGE

demeurant AVENUE DE LA PLANTE, 47 BTE
05
5000 NAMUR

possédant les lots suivants : 302 (APPARTEMENT), G1 (GARAGE INDIVIDUEL) pour un total de 263 quotités.

Donne tout pouvoir à M^{me} Marie DUBOIS-AVERLAND, de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 19/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "oui".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "contre".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "abstention".

Fait à : Namur

Le 04/03/2026

Signature du mandant : Abbé Serge THEATE
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)

-- BON POUR POUVOIR --

Le mandataire : M^{me} Marie DUBOIS-AVERLAND

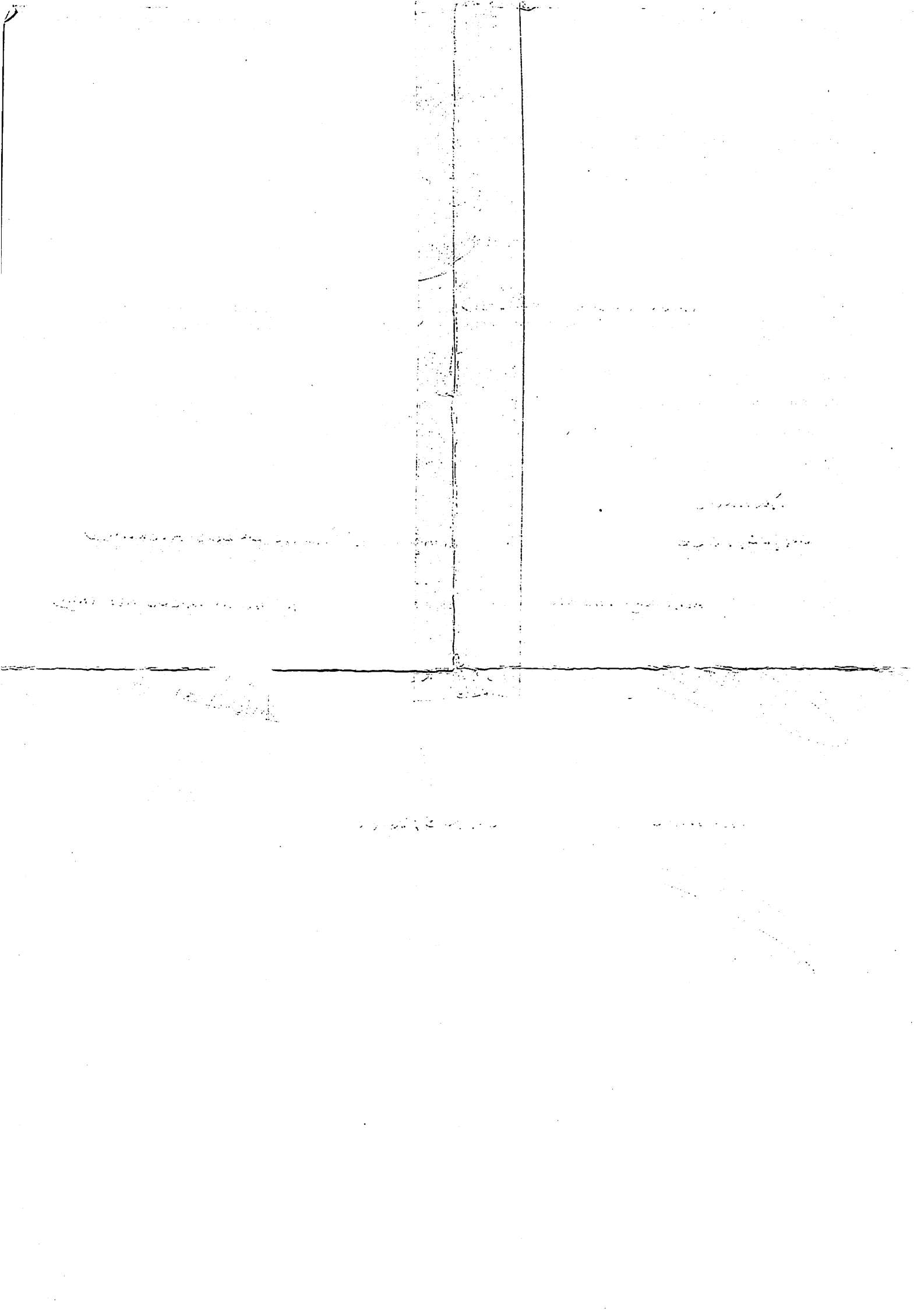
Signature du mandataire : M^{me} Marie DUBOIS-AVERLAND

-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --

0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY - AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Fait à : Namur
Signature

, le 04/03/2026



PROCURATION

Je soussigné(e), MADAME VALENT

demeurant AVENUE DE LA PLANTE, 46 BTE

5000 NAMUR

possédant les lots suivants : 50% (APPARTEMENT) pour un total de 170 quotités.

Donne tout pouvoir à M. SENZOT Claude de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 19/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "oui".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "contre".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "abstention".

Fait à : NAMUR

Le 18/03/2026

Le mandataire : SENZOT

Signature du mandant :
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)

-- BON POUR POUVOIR --

Signature du mandataire :

-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --

0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY - AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Fait à : NAMUR
Signature

, le 18/03/2026

PROCURATION

Je soussigné(e), MADAME VANHOONACKER MIEKE

demeurant RUE GONROY, 88
5640 SAINT GÉRARD

possédant les lots suivants : 502 (APPARTEMENT), G2 (GARAGE INDIVIDUEL) pour un total de 262 quotités.

Donne tout pouvoir à M. VANHOONACKER Albin de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 19/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "oui".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "contre".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom voté : "abstention".

Fait à : NAMUR

Le 3/03/2026

Le mandataire : Albin VANHOONACKER

Signature du mandant :
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)

-- BON POUR POUVOIR --

Signature du mandataire :

-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --

0028 - AMBOISE-BEAUFORT-CHAMBERY - AVENUE DE LA PLANTE, 46-47-47B
5000 NAMUR

Fait à :
Signature

, le

31. Calendrier des travaux à prévoir dans les prochaines années (information)

- 2026 : mise en conformité installation électrique commune
- 2026 : remise en état des dégâts intérieurs suite infiltrations toiture/balcon

32. Approbation du budget pour l'année 2026

Le budget joint à la convocation de l'assemblée générale est appelé à être modifié suivant les décisions prises lors de l'AG.

33. Fixation du montant de l'appel de fonds de réserve pour l'année 2026

34. Fixation de la date de la prochaine assemblée générale ordinaire

Quinzaine définie : 2ème quinzaine de mars

35. DIVERS (informations ne nécessitant pas de vote)